



52 avenue de la Libération – CS 80450 - tél. : 05.56.03.94.50

COMMUNE DE BIGANOS

Département de la Gironde

Arrêté n°2024/0498
prorogeant l'arrêté n°2024/0481

Portant réglementation du stationnement et de la circulation

RUE JOSEPH- MARIE JACQUARD

Monsieur Le Maire de Biganos, Président de la COBAN,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU l'arrêté du Maire n°23-002 en date du 23 janvier 2023 portant délégation de fonctions et de signature de Monsieur le Maire de Biganos à Monsieur Georges BONNET en sa qualité de 1er Adjoint

VU l'arrêté n°2024/0481 en date du 08/10/2024

CONSIDÉRANT que travaux ne sont pas terminés suite aux intempéries

-ARRÊTE-

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté 2024/0481 du 08/10/2024, portant réglementation de la circulation 452 RUE JOSEPH- MARIE JACQUARD, sont prorogées jusqu'au 31/10/2024.

Article 2 : Monsieur Le Maire de Biganos est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Biganos, le 17/10/2024
Pour le Maire, par délégation,



Georges BONNET

DIFFUSION :

- Monsieur Jean-Pierre MAILLY (LACIS NGE)
- Monsieur Le Maire de Biganos
- Police Municipale
- SDIS 33

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le

.../...

bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.